

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 38

N° 73

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 4262)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 73

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 38

Supprimer les alinéas 19 à 24.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les dispositions transitoires adoptées à l'article 49 par la Commission des Lois.